



BULLETIN DE DON À FAÎTE ET RACINES

Personne morale

Bulletin à compléter et à retourner à :

Association Faîte et Racines - 4, Place de l' Église - 19400 Argentat

Dénomination :

.....

Forme juridique :

.....

Adresse du siège social:

.....

Code postal : Ville :

.....

Pays :

Représentant légal :

.....

Tel : Mail :

.....

Je fais un don à Faîte et Racines de la somme de :

- 50 euros (après déduction d'impôt, ce don me coûte 17 euros)
- 100 euros (après déduction d'impôt, ce don me coûte 34 euros)
- 200 euros (après déduction d'impôt, ce don me coûte 68 euros)
- Autre montant : euros

Règlement par chèque ci-joint

Par virement bancaire en date du / /

Je souhaite adhérer à l'association Faîte et Racines Oui Non

Fait à Le

.....

Signature



FONCTIONNEMENT DU DON

Association d'intérêt général.

L'association Faîte et Racine est un organisme d'intérêt général. Comme tout organisme d'intérêt général, elle peut délivrer des reçus fiscaux à ses donateurs et membres afin qu'ils puissent bénéficier d'une réduction d'impôt. En effet, les particuliers et les entreprises qui effectuent des versements ou abandonnent des créances au profit de certains organismes d'intérêt général bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés.

Un don déductible des impôts.

Un don effectué en faveur de l'association Faîte et Racines ouvre droit :

– Pour les particuliers :

à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un don de 50 € ouvre par exemple droit à une réduction d'impôt de 33 €. Lorsque le montant des dons excède la limite de 20 % du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les cinq années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

– Pour les entreprises :

à une déduction fiscale de 60 % du don sur votre impôt sur les sociétés, tant que votre don ne dépasse pas 0.5 % du chiffre d'affaires. En cas de dépassement, l'entreprise peut aussi reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants

Comment donner ?

Par virement bancaire : <i>Faîte et Racines, Caisse d'Epargne, 9 ave. Henri IV, 19400 Argentat IBAN : FR76 1871 5001 0108 0015 1969 073 BIC : CEPFRPP871</i>	Par chèque envoyé à l'adresse suivante : <i>Faîte et Racines 4 Place de l'Eglise 19400 Argentat</i>
---	---

N'oubliez pas d'envoyer le bulletin ci-joint afin que nous puissions vous faire parvenir le reçu fiscal correspondant à votre don. Pour plus d'informations, vous pouvez nous écrire à l'adresse ci-dessus ou à faiteetracines@riseup.net